



- 3 Présentation
- 4 Gouvernance
- **5** Chiffres clés
- **6** Collectes brutes
- 7 Collectes brutes par type d'usager
- 8 Répartitions
- 9 Sociétariat
- 10 Tops 10 des œuvres
- 12 Zoom répartitions TV/Radios/Online
- **14** Copie privée
- **16** Extraits du bilan et du compte de résultat condensés 2023/2022
- 18 Situation financière 2023
- 19 Rapport du Commissaire aux comptes
- 20 Actions culturelles
- 22 Place de la musique dans les médias

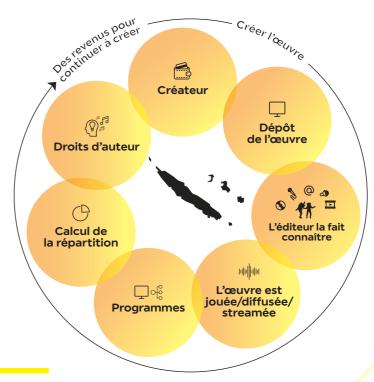
PRÉSENTATION

réée en 2004, la Société des Auteurs, Compositeurs, Éditeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC) est une Société de Perception et de Répartition de Droits d'auteur (SPRD) telle que définie aux articles L.321-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Ses rôles sont de négocier, collecter et répartir avec précision les droits d'auteur à ses membres, lorsque leurs œuvres sont diffusées publiquement ou reproduites en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger.

La SACENC est membre de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC), elle fait partie d'un réseau mondial de sociétés d'auteurs qui lui permet de mieux défendre son répertoire social au-delà des frontières de la Nouvelle-Calédonie.

La SACENC, un outil de développement pour la Nouvelle-Calédonie



GOUVERNANCE

ORGANIGRAMME DE LA SACENC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Rémy VILLEMAIN-GOYETCHE Mme Tyssia GATUHAU-WAHNAWE

M. Dick BUAMA

M. Kurya SIWENE

Mme Marianne CANEHMEZ

M. Maxime ATAPO (Alizé MG)

M. Rhitchi BOUANOU

M. Alain VANDANGE (Flying Fox Productions)

Président - Auteur

Vice-Présidente - Auteure

Trésorier - Auteur

Compositeur

Compositrice

Éditeur

Compositeur

Éditeur

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

M. Évariste WAYARIDRI

Mme Henriette RFAD

M. Alexandre LABÉRIBE

Mme Ingrid ALBENQUE

M. Sylvain PAGET

Mme Lydie WATHA

Mme Estelle VAN DAMME

Directeur général

Chargée des perceptions abonnés

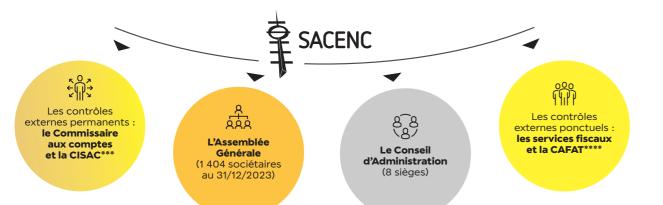
Chargé des sociétaires

Chargée des perceptions ORMO*

Chargé des perceptions SO**

Chargée des programmes

Secrétaire administrative



****Caisse d'Allocations Familiales et Accidents du Travail

RAPPORT 2023

COLLECTES

Plus de

232 millions

de XPF (près de 1,9 million €)

+2 %

par rapport à 2022

1887

factures émises

nouveaux contrats de sonorisation signés

SOUTIEN À LA CRÉATION

Plus de

9,1 millions

de XPF (76 719 €)

79

projets financés

RÉPARTITIONS

Plus de

70 millions

de XPF (586 660 €) dont plus de

1,5 millions

de XPF de remboursements fiscaux (12 907 €)

1078 sociétaires

ont perçu des droits d'auteur en 2023

966 œuvres déclarées en 2023



COLLECTES BRUTES:

232 MILLIONS XPF

Télévisions				Evolution 2022/2023 en %
	2023	110 M.XPF		-7 %
	2022	118 M.XPF		
Radios			_	
	2023	22 M.XPF		+8 %
	2022	20 M.XPF		
Spectacle vivan	t			
020	2023 13 1	M.XPF		-25 %
M	2022 17 1	M.XPF		
Droits généraux	•			
≡ Øi	2023	86 M.XPF		+22 %
	2022	71 M.XPF		
Supports enregi	istrés			
	2023 0,26 M.XPF			-5 %
	2022 0,27 M.XPF			
Total collectes d	roits (en Brut)			
4	2023	23	2 M.XPF	+2 %
	2022	22	8 M.XPF	

Évolution



RÉPARTITIONS

En 2023, les droits répartis ont augmenté par rapport à l'année précédente (+3 %) pour atteindre plus de 142 millions XPF.

Plus de 66 % de ces droits proviennent des collectes réalisées par la SACENC en Nouvelle-Calédonie (-12 % par rapport à 2022). En termes de volume, les droits en provenance de la Nouvelle-Calédonie restent stables. L'évolution du rapport droits NC / droits étrangers s'explique par l'augmentation notable des droits étrangers (+74 %), notamment grâce au réseau La Première (France Télévisions) dans les domaines de la radio (+53 %) et de la télévision (+132 %).

Le répertoire local a bénéficié d'une exposition considérable à la radio, avec une augmentation de 80 % par rapport à l'année précédente, principalement grâce à la régularisation des droits de Radio Rythme Bleu. À eux seuls, les droits générés par les radios calédoniennes ont bondi de +155 % par rapport à 2022.

Bien qu'encore timide, le volume des droits en provenance du numérique continue sa croissance exponentielle (+83 % en 2 ans).

Enfin, on observe également une légère baisse de 4 % des droits reversés aux sociétés étrangères (SACEM/SACD/SCAM/ADAGP) pour l'exploitation de leurs répertoires respectifs en Nouvelle-Calédonie.

	2022		2023		Évol. en %	
	XPF	€	XPF	€	2022/2023	
Les droits répartis par la SACENC aux so	ciétaires SACENC					
Droits Nouvelle-Calédonie	51 028 260	427 617	50 012 698	419 106	-2 %	
Droits étrangers	10 745 107	90 044	18 809 823	157 626	+75 %	
Remboursements fiscaux	1 815 568	15 214	1 540 214	12 907	-15 %	
TOTAL	63 588 935	532 875	70 362 735	589 640	+11 %	
Les droits répartis par la SACENC aux so	ciétés étrangères					
SACEM - SCAM - SACD - ADAGP	74 939 760	627 995	71 922 764	602 713	-4 %	
TOTAL	74 939 760	627 995	71 922 764	602 713	-4 %	
TOTAL RÉPARTITION DROITS	138 528 695	1 160 870	142 285 499	1 192 353	+3 %	

966

œuvres

en 2023

déclarées



TOPS 10 DES ŒUVRES

ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS EN 2023

COVRES ATANT GENERE LE PLOS DE DROTTS EN 2023				
MADAME MALO Hnaeane Malo / Studio Alizé				
AVEC TOI	Edwin Guillemot / Steven Aubourg			
GARDONS NOS LIENS	Rhitchi Bouanou / Mangrove			
INU KA MINGOMING	Marianne Canehmez / Éric Canehmez			
IVRE ET MORT	Stanley Moueaou / Mangrove			
MYLUCKY	Edouard Wamai / Mangrove			
WONDER WORLD	Lorenzo Nicolini / Matthieu Grizonnet			
UNE NUIT ETOILÉE	Benjamin Wadrobert / Studio Alizé			
AIRES DU PAYS	Albert Pawoap / Mangrove			
KLEDONIENNE	Stanley Moueaou / Mangrove			
ŒUVRES AYANT GÉN	IÉRÉ LE PLUS DE DROITS EN TV			
OCÉAN	Julia Paul			
IVRE ET MORT	Stanley Moueaou / Mangrove			
МЕТЕО 13	David Le Roy / Alban Mutz / Cap Wessel			
AIRES DU PAYS	Albert Pawoap / Mangrove			

Amsy Djoemadi

LES TAYOS ET POPINÉS Augustin Wright / Studio Alizé

François Uka / Mangrove

François-Xavier Fleuret

Stanley Moueaou / Mangrove

Edouard Wamai / Thuthucani Cele / Mangrove

SARANG

NOJENG

SNOW WHITE

K LEDONIENNE

INIA MENU

	ŒUVRES AYANT GÉN	NÉRÉ LE PLUS DE DROITS EN RADIO
	GARDONS NOS LIEN	S Rhitchi Bouanou / Mangrove
	MADAME MALO	Hnaeane Malo / Studio Alizé
	COMMUNIQUER	Benjamin Marain Dos Reis
	UNE NUIT ETOILÉE	Benjamin Wadrobert / Studio Alizé
	MANUIA PAPA	Malia Losa Paagalua
	MYLUCKY	Edouard Wamai / Mangrove
	AQANE DREDRENYII	MA Félix Taine / Jean-Pierre Taine / Cap Wessel
	PROVENCE	Dick Buama / Mangrove
1	LES HOMMES VIVEN	T Thierry Folcher
	INU KA MINGOMING	Marianne Canehmez / Éric Canehmez
3		GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS EN SPECTACLE
	LOST BROTHERHOOD	Benjamin Marain Dos Reis / Gabriel Soeria
	I MISS YOU	Julien Pierre / Antique Beats Publishing
	US OURSELVES AND WE	Julien Pierre / Antique Beats Publishing
	BON MOOD	Benjamin Marain Dos Reis / Roman Perrin / Stéphane Fernandez
	MAGICAL WORLD	Benjamin Marain Dos Reis / Gabriel Soeria / Stéphane Fernandez
	SMILE	Benjamin Marain Dos Reis / Roman Perrin / Steven Scaron / Jahill
	LOVE CODE SINCERE	Natacha Volk / Benjamin Marain Dos Reis / Roman Perrin / Steven Scaron / Adrien Ballay / Elisabeth Thevenon
	MY MOTHER IS DEAD	Julien Pierre / Antique Beats Publishing
	ET DEMAIN	José Barbançon / Marvin Dryburgh / Pierre Le Cleach
	AU PAYS DU PICK-UP	Antoine Ferrari / François-Xavier Fleuret / Jonathan Rousselle

ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS **SUR INTERNET** Edwin Guillemot / **AVEC TOI** Steven Aubourg Patricia Wahnawe / Joel Santino JE COMPTE SUR TO / Gustave Wayenece COMBIEN DE TEMPS Ritchy Uluika LAISSE MO Morgan Etienbled LA LIBERTÉ MY LOVE Wadewi Wazabi / Alfred Sameke KOMPAMINE **Jeoffrey Duarte Fernandes MA ROZYE** Jean-Yves Xewe / Mangrove Benjamin Wadrobert / Studio Alizé **UNE NUIT ETOILÉE** KIFFER LA SOIRÉE Roxanne Armede Hnaeane Malo / Studio Alizé MADAME MALO ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE DROITS À L'ÉTRANGER David Fafale / Barnabas Fafale / Blair Keith Anthony / Victor Lopez / Heartson Matai **HUSTLE HARDER** Christopher Ofotalau / Jeremy Saeni NGOIZA Barnabas Fafale / David Fafale / Bradley Pitua / William Reosia / Christian Suri / Mangrove **GIRLY** Christopher Ofotalau / William Reosia / Heartson Matai / Derick Vane / George Kuper / PNG Legend LTD **EARLY MORNING** Samson Saeni / James Vaka / William Reosia / Mangrove **AUNGA AOE** Barnabas Fafale / David Fafale / Mosteni Hani / William Reosia / DON'T WANT TO LET YOU GO Mangrove Christopher Ofotalau / Chrisse Kafo / Ray Masilobo / PNG Legend LTD **INSECURITY** Christopher Ofotalau / Jeremy Saeni **LEWA BURUK** Bradley Pitua / William Kadi / UKULELE **Heartson Matai** Barnabas Fafale / David Fafale /

Bradley Pitua / William Reosia /

Mangrove

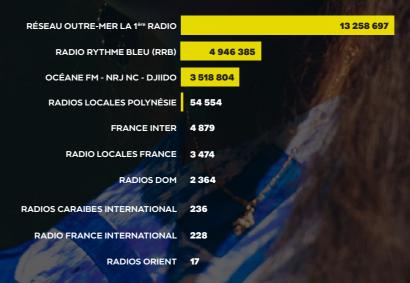
WINE UP

ZOOM RÉPARTITIONS TV/RADIOS/ONLINE

MONTANTS DES DROITS PAR CHAÎNE (BRUTS*) EN XPF



MONTANTS DES DROITS PAR RADIO (BRUTS*) EN XPF



MONTANTS DES DROITS ONLINE (BRUTS*) EN XPF



12



COPIE PRIVÉE

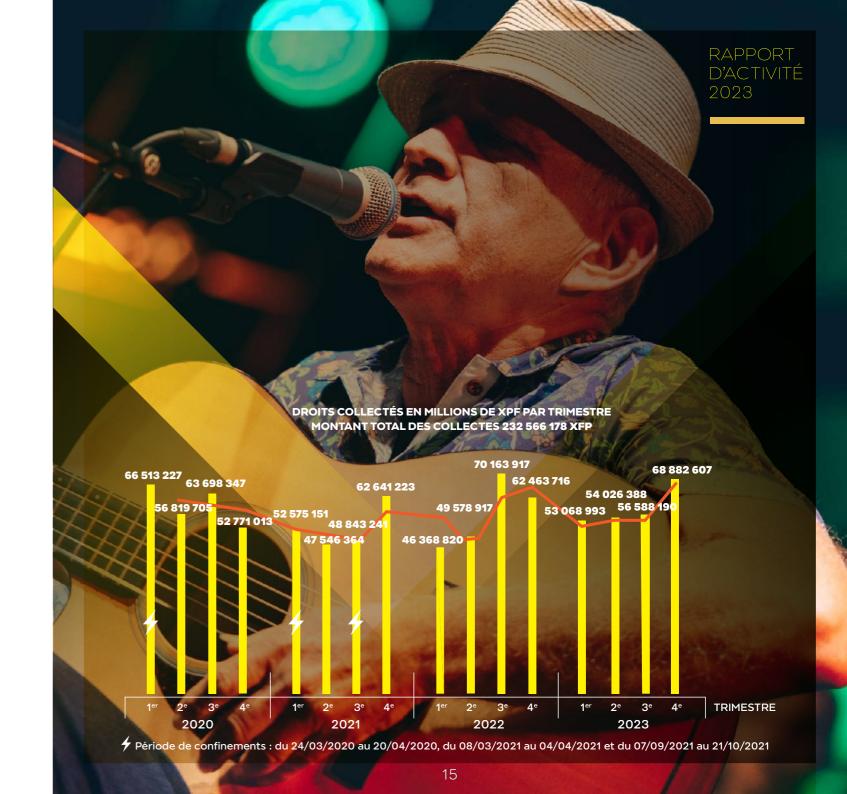
Loi du Pays adoptée à l'unanimité par le Congrès !

Depuis plus de 10 ans la SACENC a œuvré pour que la rémunération pour Copie Privée puisse être collectée et redistribuée en Nouvelle-Calédonie.

À la fin de l'année 2021, le groupe UC-FLNKS et nationalistes du Congrès de la Nouvelle Calédonie a déposé une proposition de loi en ce sens. Après avoir emprunté tous les circuits institutionnels (Conseil d'État/CESE), la loi de pays ainsi que la délibération d'application ont été adoptées à l'unanimité par le Congrès au mois de juillet et au mois d'août 2023.

Un moment historique pour la musique et pour la culture en Nouvelle-Calédonie.

En préparation du lancement de la collecte de la Copie Privée prévu pour le 1^{er} janvier 2024, la SACENC a fait développer un logiciel de gestion qui permettra la dématérialisation de toutes les procédures de déclaration et d'encaissement de ce nouveau dispositif.



Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles	73 567 745	74 590 582	-1 022 837	-100 % -1 %
ACTIF IMMOBILISÉ	73 567 745	74 590 582	-1 022 837	-1 %
Clients et comptes rattachés	63 030 579	73 902 893	-10 872 314	-15 %
Autres créances d'exploitation	115 456	169 424	-53 968	-32 %
DAT	120 000 000	80 000 000	40 000 000	50 %
Disponibilités	189 232 685	209 880 123	-20 647 438	-10 %
Charges constatées d'avance	1 095 888	484 873	611 015	126 %
ACTIF CIRCULANT	373 474 608	364 437 313	9 037 295	2 %
TOTAL ACTIF	447 042 353	439 027 895	8 014 458	2 %
Bilan passif (en XPF)	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
Capital social	1 541 389	1 495 389	46 000	3 %
Report à nouveau	43 203 377	40 203 377	3 000 000	7 %
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	10 448 067	3 687 675	6 760 392	183 %
Subvention d'investissement	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	55 192 833	45 386 441	9 806 392	22 %
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 326 927	4 024 878	302 049	8 %
	4 326 927 62 895 671	4 024 878 67 082 235	302 049 -4 186 564	
ET CHARGES				8 % -6 % -25 %
ET CHARGES Emprunts et dettes	62 895 671	67 082 235	-4 186 564	-6 % -25 %
ET CHARGES Emprunts et dettes Fournisseurs et comptes rattachés	62 895 671 1 798 560	67 082 235 2 410 612	-4 186 564 -612 052	-6 %

16

Source : E	3G auditée	2023 / Rapport	: CAC 2023
------------	------------	----------------	------------

Compte de résultat (en XPF)	31/12/2023	31/12/2022	Variatio	n
Chiffre d'affaires	82 953 035	80 453 314	2 499 721	3 %
Subvention d'exploitation	2 000 000	2 000 000	-	0 %
Reprise sur amort. et prov., transfert de charges	5 947 249	4 459 099	1 488 150	33 %
Autres produits	211 662	31 435	180 227	573 %
Produits d'exploitation	91 111 946	86 943 848	4 168 098	5 %
Autres achats et charges externes	21 906 240	22 074 481	-168 241	-1 %
Impôts et taxes	136 789	138 696	-1 907	-1 %
Charges de personnel	54 794 913	53 459 338	1 335 575	2 %
Dotations aux amortissements	4 126 505	4 926 373	-799 868	-16 %
Dotations aux provisions pour risques et charges	302 049	424 082	-122 033	-29 %
Autres charges	971 010	974 087	-3 077	0 %
Charges d'exploitation	82 237 506	81 997 057	240 449	0 %
Résultat d'exploitation	8 874 440	4 946 791	3 927 649	79 %
Produits financiers	3 432 307	1 000 640	2 431 667	243 %
Charges financières	-1 953 680	-2 148 169	194 489	-9 %
Résultat financier	1 478 627	-1 147 529	2 626 156	229%
Produits exceptionnels	100 000	2 000 000	-1 900 000	-95 %
Charges exceptionnelles	-5 000	-2 111 587	2 106 587	-100 %
Résultat exceptionnel	95 000	-111 587	206 587	-185 %
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	
RÉSULTAT NET	10 448 067	3 687 675	6 760 392	183 %
,				

Source : États financiers 2023

17

Subvention 2 000 000

Recettes propres 82 953 035

Autres produits (hors subventions) 211 662

Charges 84 196 186

Résultat net 10 448 067

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Nouvelle-Calédonie, exprimés en XPF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers

et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nouméa, le 14 juin 2024

OCEA Nouvelle-Calédonie Nicolas BERNIER

ACTIONS CULTURELLES

En plus de ses activités de collecte et de répartition de droits, la SACENC joue un rôle crucial pour la vitalité de la création musicale en Nouvelle-Calédonie. Depuis sa création en 2004, elle déploie une politique de soutien à la création dans sa diversité en accompagnant les carrières artistiques, le renouvellement des répertoires, la diffusion des œuvres et en facilitant l'insertion et l'émergence des créateurs de Nouvelle-Calédonie et des Pays de la région Pacifique (notamment du Vanuatu, des îles Salomon et de Wallis-et-Futuna). Elle apporte des aides directes aux auteurs, compositeurs (aide à l'autoproduction d'albums, de clips, résidences ou aide et accompagnement à l'export), aux éditeurs mais aussi aux diffuseurs (aide aux concerts, aux festivals et à la production) qui programment ces artistes et font leur promotion. En 2023, le budget total dédié à ces actions s'élevait à 9 155 007 XPF (76 719 €).

79 projets aidés en 2023

Depuis 2007, la SACENC a consacré plus de <mark>125 millions XPF</mark>

à ses actions culturelles.

D'ACTIVITÉ 2023

Budget 2023 : 9 155 007 XPF (76 719 €)

+11 0/0
par rapport à 2022

projets de festivals et de concerts

projets d'albums

projet de productions diverses



projets de tournée

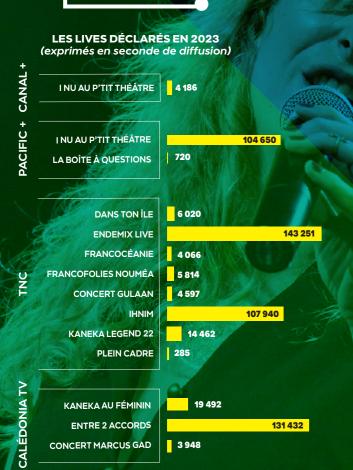


projets de clips



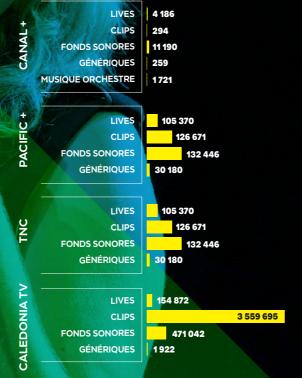
PLACE DE LA MUSIQUE DANS LES MÉDIAS

LIVES



TÉLÉVISIONS

LA PLACE DE LA MUSIQUE À LA TÉLÉVISION (exprimée en secondes de diffusion)



RADIOS



Radio Djiido /
Radio Rythme Bleu /
Océane FM / NRJ /
le réseau de La 1ère
(Nouvelle-Calédonie et
Wallis-et-Futuna)



+ 10 721 heures de diffusion

(soit 422 jours de diffusion en continu)



9 420 œuvres du répertoire musical calédonien programmées et diffusées (4 675 œuvres autoproduites et 4 745 œuvres éditées)



150 175 passages*

> *Passage : une œuvre programmée, diffusée ou rediffusée

RAPPORT

2023





34 rue Higginson - BP 5142 - 98853 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. : (+687) 263 264 - contact@sacenc.nc - www.sacenc.nc Crédits photos : Éric Dell'Erba - Réalisation : Ylang Ylang Com



